

ARRÊTÉ DE NOMINATION DE CHARGÉ(E)S DE MISSION

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),

ARRÊTÉ

Article 1:

➤ Sont nommés chargés de missions, pour la durée du mandat du président de l'Université Bordeaux Montaigne ou jusqu'au retrait de la leur nomination par le président de l'université Bordeaux Montaigne, les enseignants-chercheurs, enseignants (agents de catégorie A) de l'université, tels que mentionnés ci-après:

- Chargée de mission «Egalité femmes/ hommes et luttes contre les discriminations » : Madame Viviane Albenga ;
- Chargé de mission «Centre de Langues Bordeaux Montaigne (CLBM) » : Monsieur Vincent Foucaud ;
- Chargé de mission « Formation tout au long de la vie (FTLV)» : Monsieur Emmanuel Labarbe ;
- Chargée de mission « Transition écologique et solidaire » : Madame Corinne Marache ;
- Chargée de mission «Métiers de l'enseignement » : Madame Maylis Santa-Cruz .

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

Article 3:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.




Fait à Pessac, le 12 juin 2020



Le président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRÉ.



25 JUIN 2020

Publié le :

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le:

24 JUIN 2020